

Département de La Haute-Vienne  
**Commune de Saint-Priest-Ligoure**

**Procès-verbal**  
**De la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 08 avril 2023**

Convocation du 01 avril 2023

Lieu : mairie 11h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 8 + 1 pouvoir

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Monsieur Julien EVRARD est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, Anne-Marie VOISE. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, LAGRANGE Pierre, DANGLA-GENDREAU Laure. BOUCHER Guillaume, EVRARD Julien.

Absents (es) excusés (es) : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, HILAIRE-LOMBARD Betty, GARNIER Nadine. LAMY Jean-Philippe.

Pouvoirs : Mme GARNIER Nadine donne pouvoir à Mme VOISE Anne-Marie

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023
- Budget commune : vote du budget principal 2023
- Budget assainissement : vote du budget principal 2023
- Vote des taux d'imposition
- Tarifs transports scolaires
- Affaires diverses

Arrivée de Mr Pierre LAGRANGE à 11h18.

**Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 11h18.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 qui ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023.**

VOTE : 9 POUR : 9, unanimité des membres présents et représentés.

**Budget assainissement :**

**Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 20 538.30 €

Total des dépenses : 20 538.30 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 2 563.37 € d'excédent de fonctionnement 2022 reporté en recettes)

**Section d'investissement :**

Total des recettes : 54 549.18 €

Total des dépenses : 54 549.18 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont 40 849.18 € d'excédent de d'investissement 2022 reporté en recettes)

Nous n'avons pas de restes à réaliser.

Les amortissements 2023 sont :

- Amortissement des biens et des études : 13 700.00 €
- Amortissement des subventions correspondantes : 7 700.00 €

Peu de travaux sont prévus sur ce budget. Une somme de 42 249.18 € sera imputée pour en investissement pour permettre d'effectuer des travaux non prévus à ce jour.

**Dette :**

Annuité de l'exercice 2023 : 5 963.30 € dont capital : 4 525.00 € et intérêts : 1 438.30 €

Le capital restant dû au 01.01.2023 est de : 82 660.75 €

Le capital restant dû au 31.12.2023 est de : 78 135.75 €

VOTE pour l'adoption du budget primitif 2023 assainissement :

VOTE : 9 POUR : 9, unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°2023-17

**Budget commune :** Monsieur le Maire rappelle que cette année sera une année de transition sans gros investissements.

**Section de fonctionnement :**

Total des recettes : 606 085.69 €

Total des dépenses : 606 085.69 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un excédent de fonctionnement 2021 de : 18 512.78 €)

Soit : dépenses crédits ouverts : 606 085.69 €

recettes crédits ouverts : 587 572.91 + 18 512.78 € = 606 085.69 €

**Section d'investissement :**

Total des recettes : 107 436.69 €

Total des dépenses : 107 436.69 €

La section s'équilibre en recettes et en dépenses (dont un solde d'exécution d'investissement 2022 de : - 148 141.69 €)

Soit : dépenses crédits ouverts : 107 436.69 € + 48 492.00 € de RAR + 148 141.69 € solde 2022 reporté = 304 070.38 € €

recettes crédits ouverts : 254 873.38 € + 49 197.00 € de RAR = 304 070.38 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 48 492 .00 € en dépenses ( la toiture de l'église pour 7 677.00 €, la création de la chaufferie pour 40 815.00 €)

En recettes les restes à réaliser sont de 49 197.00.00 € (chaufferie pour la totalité : Conseil Départemental, ADEME) ce sont des subventions en attente.

En plus des restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont les suivantes : des travaux de voirie (30 000.00 €), la place (23 000 €), le fonds de concours pour la caserne de pompiers de Nexon (3 000.00 €), les études pour le comptoir et la bibliothèque (5 000.00 €) l'annuité de l'emprunt pour 36 838.00 € .

Les recettes d'investissement sont les suivantes : le FCTVA (récupération de la TVA sur les investissements 2022 (30 000.00 €) , la taxe d'aménagement ( taxe d'urbanisme sur les nouvelles constructions 2 000 €), les subventions du Département pour la voirie, la place, la chaufferie l'église, les subventions de l'Etat pour les mêmes travaux. Un virement à la section d'investissement sera effectué pour une somme de 57 436.69 €

**Il est à noter cette année très peu d'investissements afin de pouvoir au mieux préparer le projet de réaménagement du comptoir et de la bibliothèque**

**Dette :**

Annuité de l'exercice 2023 : 41 684.78 € dont capital : 36 838.00 € et intérêts : 4 846.78 € .

ETAT DU PERSONNEL AU 01 JANVIER 2023

<b>Administratif</b>	<b>Technique</b>	<b>Médico-Social</b>
1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire	1 ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet titulaire
1 adjoint administratif en CDD à temps non complet (agence postale)	2 adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet titulaire	1 adjoint technique CDD à temps non complet (école)
	1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet titulaire (cantine)	1 adjoint technique CDD à temps non complet (garderie)
	1 adjoint technique CDD à temps non complet (cantine)	1 adjoint technique CDD à temps non complet (AVS école)



VOTE pour la prise en charge de la commune pour les transports scolaires de 2023 à 2026 :  
VOTE : 9 POUR : 8 ABSTENTION : 1 ( Mr Julien Evrard)  
DELIBERATION N°2023-20

**Affaires diverses :**

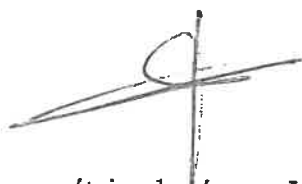
--Le samedi 15 avril de 9h à 12h aura lieu une réunion publique d'information sur le montage d'un projet éolien. La population a été invitée par courrier dans les boîtes aux lettres et autres moyens d'information.

Séance levée à 12h30.

<b>DELIBERATIONS DU 08 AVRIL 2023</b>
---------------------------------------

2023-17 : Approbation du budget primitif 2023, budget commune.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-18 : Approbation du budget primitif 2023, budget assainissement.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-19 : Taux d'imposition	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-20 : Tarifs transports scolaires 2023 /2026	Approuvée 8 voix pour et 1 abstention
2023-19 bis: Taux d'imposition. ANNULE ET REMPLACE	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire, Bernard DELOMENIE



Le secrétaire de séance, Julien EVRARD



